

FILIERIS Sud
Marilyn PLANTY
2, avenue Boulloc Torcatis
81400 CARMAUX
Email : marilyn.planty@filieris.fr

07_GRAVIERES_CRR FOLCHERAN_REHABILITATION COMPLETE D'UN CRR DE 61 LITS

Date d'émission 23/04/2026
N° d'affaire : 2504885M0000259
Référence chrono : CT/885M0/0426/1244
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 03/04/2026
Référence chrono : CT/885M0/0426/0205

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Sandrine MATHON
Tél. +33 6 22 46 92 79
Email : sandrine.mathon@socotec.com

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
3.1. Partenaires de l'opération	6
3.2. Données de l'affaire	8
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	11
5. IDENTIFICATION DES TECHNIQUES NON COURANTES	14
6. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	15
6.1. Analyse de Risque	15
6.2. Evaluation de conformité	15
7. ANALYSE DE RISQUE	19
7.1. Mission LE relative à la solidité des existants	19
7.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	20
8. EVALUATION DE CONFORMITE	24
8.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme	24
8.2. Missions relatives à la sécurité des personnes	25
8.3. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	42
9. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES	44

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2504885M0000259, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,

- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

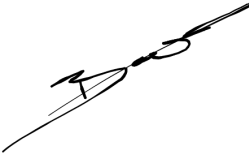
L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Sandrine MATHON Responsable d’Affaire	
Yannick BOVICS Spécialiste Thermique et Fluides	
Pierre BRIGAND Spécialiste Électricité	

Ce rapport a été édité par : Sandrine Mathon

Ce rapport a été transmis à :

- Marilyn PLANTY / marilyn.planty@filieris.fr
- Victor TEISSIER / victor.teissier@bt48.fr
- Jean TEISSIER / jean.teissier@egis-group.com
- Jean-Luc DELOR / jean-luc.delor@egis-group.com
- Vincent SALANSON / vincent.salanson@egis-group.com
- Jorge GOMES / jorge.gomes@mupy.fr
- Romain DELENNE / romain.delenne@bt48.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage

Marilyn PLANTY
FILIERIS
DIRECTION GENERALE DU SUD
81400 CARMAUX

Architecte - Maître d'œuvre

Victor TEISSIER
BONNET TEISSIER Architectes
8 RUE DE WUNSIEDEL
48000 MENDE

Bureau d'études

BET électricité
Jean-Luc DELOR
EGIS -12630
Avenue Victor Hugo
12630 GAGES

BET énergie fluide
Vincent SALANSON
EGIS -12630
Avenue Victor Hugo
12630 GAGES

BET structure
Jean TEISSIER
EGIS -12630
Avenue Victor Hugo
12630 GAGES

Conducteurs d'opérations

Jorge GOMES
MUPY

Économiste

Romain DELENNE
BONNET TEISSIER Architectes
8 RUE DE WUNSIEDEL
48000 MENDE

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

Calade de Folcheran
07140 Gravières

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Le projet concerne une réhabilitation complète du centre de rééducation respiratoire de Folcheran. Le projet sera réalisé en trois phases de chantier.

Phase 1 :

Construction de l'extension principale (RDJ/RDC/R+1) en structure béton.

Au rez-de-jardin : construction d'un local sous-station et une salle rééducation, réhabilitation de la zone non accessible aux publics (archives, vestiaires, etc)

Au rez-de-chaussée : construction de 8 chambres, réhabilitation de 7 chambres

Au R+1 : construction de 8 chambres, réhabilitation de 7 chambres

Phase 2 :

Réhabilitation de l'ensemble des niveaux de la zone "château" et zone attenante

Au rez-de-jardin : aménagement mineure dans le gymnase et l'espace rééducation, réaménagement de vestiaires

Au rez-de-chaussée : réhabilitation de la cuisine, des salles à manger, de la salle TV et de l'espace administratif

Au R+1 : réhabilitation de 14 chambres, de l'espace administratif et de la pharmacie

Phase 3 :

Réhabilitation de la zone centrale

Au rez-de-jardin : réhabilitation de la réserve centrale

Au rez-de-chaussée : réhabilitation de 6 chambres, d'espaces annexes (rangements, ASH) et de l'entrée de l'établissement

Au R+1 : réhabilitation de 8 chambres et d'espaces annexes (Infirmierie, ASH, etc)

Installations électriques :

Alimentation des installations à partir d'un comptage à puissance surveillée (Tarif C4 ENEDIS) de 250 kVA en schéma des liaisons à la terre du type TT.

Il est prévu un nouveau TGBT au RdJ qui assurera la protection de la totalité des installations.

Alimentation des armoires divisionnaires créées dans les niveaux supérieurs depuis ce TGBT.

L'AM Kiné RDJ est conservée et réalimentée depuis ce TGBT.

Un Tableau Général de Sécurité jouxtera le TGBT et assurera la protection des équipements de sécurité.

Un Groupe Electrogène de remplacement est existant sur site.

L'éclairage de sécurité est réalisé à partir de BAES de balisage et d'ambiance SATI télécommandés.

Il est prévu une installation de production photovoltaïque d'une puissance de 70 kWc en autoconsommation avec vente de surplus, posée au sol dans un champ.

Nota : seul l'impact des installations photovoltaïques sur l'ERP sera examiné dans le cadre de la mission SEI, donc uniquement le raccordement de la production PV. L'étude et l'examen de la production PV et de ses composants, assimilés à un process, sont hors mission Elec SOCOTEC.

Sécurité incendie :

SSI de catégorie A avec équipement d'alarme de type 1.

Désenfumage mécanique des circulations horizontales.

installations CVC:

Chauffage

- Installation de pompes à chaleur air/eau extérieure pour production EC.

- En sous station principale, installation d'un ballon tampon de 2500 litres et panoplie hydraulique vers CTA et système de chauffage

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Ventilation:

- Installation de centrales de VMC DF double flux à récupération d'énergie C4 à fonctionnement permanent
- Installation de caissons de ventilation simple flux pour les locaux à pollution spécifique

Plomberie Sanitaires:

- Mise en place du production ECS via échangeur à plaques et ballons ECS de 1000l
- Distribution eau froide et eau chaude
- Réalisation des réseaux d'évacuation EU / EV

Gestion technique du bâtiment:

- Mise en place d'une régulation centralisée et communicante

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Date du dépôt de la demande : 05/01/2026
- N° du Permis de Construire : 007 100 26 D0001
- Date d'obtention : 27/03/2026

CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE

- Montant prévisionnel des travaux € HT : 6600000.00
- Durée prévisionnelle des travaux : 24 mois
- Démarrage prévisionnel des travaux : 01/04/2026

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
PV de Commission de sécurité périodique. PV 1094-CAL_Visite de LAD du 24 juin 25_CCR Folcheran à GRAVIERES.pdf	25/09/2025
ARC_BT_APS_A13_Phase R+1_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_06.6_Façade G Projet_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_A01.6_Vue en plan R+1 - Créations_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_A01.5_Vue en plan RDC - Créations_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_04_Vue en plan R+1 - PROJET_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_A12.1_Phase RDC_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_07.2_Coupes B2-B3 Projet_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_06.7_Façade H Projet_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_02_Vue en plan RDJ - PROJET_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_00_Avant-projet sommaire_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_07.1_Coupes A5-B1 Projet_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_06_Façade A Projet_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_A02_Plans de repérages chambres_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_06.4_Façade E Projet_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_06.5_Façade F Projet_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_07_Coupes A1-A2-A3-A4 Projet_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_A01.4_Vue en plan RDJ - Créations_IndA.pdf	09/09/2025
ARC_BT_APS_06.8_Façade I Projet_IndA.pdf	09/09/2025
093-25.9 DCE ELEC Plan Masse.pdf	23/04/2026
093-25.8 DCE ELEC Plan R+1.pdf	23/04/2026
093-25.4 DCE ELEC Plan RdC.pdf	23/04/2026
093-25.10 DCE ELEC Plan PV.pdf	23/04/2026
093-25.11 DCE ELEC Synoptique désenfumage.pdf	23/04/2026
DPGF - LOT 12 - ELECTRICITE - PV.pdf	23/04/2026
CCTP - LOT 12 - ELECTRICITE - PV.pdf	23/04/2026
093-25.2 DCE ELEC Plan Rdj.pdf	23/04/2026
093-25.3 DCE ELEC Plan RdC.pdf	23/04/2026
093-25.6 DCE ELEC Plan R+1.pdf	23/04/2026
093-25.7 DCE ELEC Plan R+1.pdf	23/04/2026
093-25.1 DCE ELEC Plan Rdj.pdf	23/04/2026
093-25.5 DCE ELEC Plan RdC.pdf	23/04/2026
CCTP - LOT 8 - DOUBLAGES - CLOISONS - ISOLATION - PLAFONDS - PEINTURES - NETTOYAGE.pdf	20/03/2026
ESTIMATION DCE 19-03-2026.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA03.1 HAUT RDC.pdf	20/03/2026
CCTP - LOT 15 - PANNEAUX ISOTHERMES - EQUIPEMENTS CUISINES.pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 02 - DEMOLITION CURAGE.pdf	20/03/2026
Gravières - Restructuration CRRF_Folcheran_ARC_DCE_08_CARNET D'AMENAGEMENT.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA02.1 HAUT RDj.pdf	20/03/2026
CCTP - LOT 10 - CHAPES - CARRELAGES - FAIENCES.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA01.1 FONDATIONS.pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 8 - DOUBLAGES - CLOISONS - ISOLATION - PLAFONDS - PEINTURES - NETTOYAGE.pdf	20/03/2026

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
Gravières - Restructuration CRRF_Folcheran_ARC_DCE_06_CARNET DE MENUISERIES INTERIEURES.pdf	20/03/2026
CCTP - LOT 02 - DEMOLITION CURAGE.pdf	20/03/2026
CH-093-C-25-01 - SCHEMA DE PRINCIPE.pdf	20/03/2026
093-E-25.8 DCE ELEC Plan R+1.pdf	20/03/2026
Gravières - Restructuration CRRF_Folcheran_ARC_DCE_09_CARNET DE SERRURERIES.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA01.3 FONDATIONS.pdf	20/03/2026
CRR FOLCHERAN - Planning enveloppe - vdef12.03.26.pdf	20/03/2026
002ER057831-1.pdf	20/03/2026
093-C-25-CVC - Plans CVC.pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 9 - CHAPES - REVTEMENTS DE SOLS SOUPLES ET MURAUX.pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 03 - GROS OEUVRE.pdf	20/03/2026
Gravières - Restructuration CRRF_Folcheran_ARC_DCE_03_FACADES.pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 6 - SERRURERIE.pdf	20/03/2026
Gravières - Restructuration CRRF_Folcheran_ARC_DCE_04_CARNET DE DETAILS.pdf	20/03/2026
093-25-DCE-Annexe CCTP - Liste de Points GTB.pdf	20/03/2026
093-E-25.7 DCE ELEC Plan R+1.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA01.2 FONDATIONS.pdf	20/03/2026
CCTP - LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES.pdf	20/03/2026
CCTP - LOT 1 - TERRASSEMENT - VRD.pdf	20/03/2026
093-E-25.10 DCE ELEC Plan Masse Photovoltaïque.pdf	20/03/2026
093-E-25.3 DCE ELEC Plan RdC.pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 4 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ETANCHEITE.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA03.3 HAUT RDC.pdf	20/03/2026
Rapport LY 25 16745 G2AVP - Gravières (07)-2.pdf	20/03/2026
CCTP - LOT 7 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS - MOBILIERS - AGENCEMENT.pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 10 - CHAPES - CARRELAGES - FAIENCES.pdf	20/03/2026
093-E-25.1 DCE ELEC Plan RdJ.pdf	20/03/2026
DDC PIEUX FOLCHERAN.pdf	20/03/2026
Gravières - Restructuration CRRF_Folcheran_ARC_DCE_07_CARNET DE MENUISERIES EXTERIEURES.pdf	20/03/2026
093-25-DCE-DPGF lot 13 - CVC GAZ MEDICAUX PLOMBERIE.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA03.2 HAUT RDC.pdf	20/03/2026
CCTP - LOT 4 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ETANCHEITE.pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 12 - ELECTRICITE - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA02.2 HAUT RDJ.pdf	20/03/2026
093-E-25.2 DCE ELEC Plan RdJ.pdf	20/03/2026
093-C-25-CUI - Plans PANNEAUX ISO ET CUI.pdf	20/03/2026
CCTP - LOT 14 - DESAMIANPAGE - DEPLOMBAGE.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA04.3 HAUT R+1.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA04.2 HAUT R+1.pdf	20/03/2026
093-C-25-PB - Plans PLOMBERIE.pdf	20/03/2026
CCTP - LOT 12 - ELECTRICITE - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES.pdf	20/03/2026
093-E-25.5 DCE ELEC Plan RdC.pdf	20/03/2026
093-E-25.11 DCE ELEC Synoptique désenfumage.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA02.3 HAUT RDJ.pdf	20/03/2026

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
093-C-25-OXY - Plans Oxygène.pdf	20/03/2026
Rapport LY 25 16745 G2AVP - Gravières (07).pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 1 - TERRASSEMENT - VRD.pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 14 - DESAMIANPAGE - DEPLOMBAGE.pdf	20/03/2026
093-E-25.4 DCE ELEC Plan RdC.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA04.1 HAUT R+1.pdf	20/03/2026
CCTP - LOT 9 - CHAPES - REVTEMENTS DE SOLS SOUPLES ET MURAUX.pdf	20/03/2026
093-25-DCE-CCTP lot 13 - CVC GAZ MEDICAUX PLOMBERIE.pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 11 - ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR.pdf	20/03/2026
093-E-25.9 DCE ELEC Plan Masse.pdf	20/03/2026
CCTP - LOT 03 - GROS OEUVRE.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA05 COUPES.pdf	20/03/2026
CCTP - LOT 6 - SERRURERIE.pdf	20/03/2026
Gravières - Restructuration CRRF_Folcheran_ARC_DCE_02_COUPES.pdf	20/03/2026
093-B-25-DCE-COFFRAGE-BA06 - EXTENSION REEDUCATION.pdf	20/03/2026
093-E-25.6 DCE ELEC Plan R+1.pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 15 - PANNEAUX ISOTHERMES - EQUIPEMENTS CUISINES.pdf	20/03/2026
CCTP - LOT 11 - ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR.pdf	20/03/2026
DPGF - LOT 7 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS - MOBILIERS - AGENCEMENT.pdf	20/03/2026
Gravières - Restructuration CRRF_Folcheran_ARC_DCE_01_PLANS.pdf	20/03/2026
093.25 DCE SSI ZA.pdf	23/04/2026
093.25 DCE SSI ZP.pdf	23/04/2026
093.25 DCE SSI ZF.pdf	23/04/2026
093.25 DCE SSI ZDA.pdf	23/04/2026
093.25 DCE SSI ZDM.pdf	23/04/2026
PV 1344-CAL_ETUDE_CCR Folcheran à GRAVIERES.pdf	03/04/2026
PC40.1_S - CDC FONCTIONNEL SSI - IND A.pdf	02/02/2026
PC39_Notice accessibilité.pdf	02/02/2026
Cerfa_13409-15.pdf	02/02/2026
Gravières - CRR Filéris Folcheran_ARC_Dossier PLANS Etat des lieux.pdf	02/02/2026
PC16.1_Attestation Thermique.pdf	02/02/2026
Gravières - CRR Filéris Folcheran_ARC_Dossier PLANS PROJET.pdf	02/02/2026
Cerfa_DossierSpécifique_ERP PC39-40.pdf	02/02/2026
PC40_NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE 1ER GPE.pdf	02/02/2026
Arrêté 2026-053 PC 007 100 26 D0001.pdf	17/04/2026
VMC isolement.jpeg	25/03/2026
Avis Access et SDIS.pdf	17/04/2026
Avis Commission accessibilité.pdf	17/04/2026
REPONSE RICT.pdf	23/04/2026
DCE complet- ind 1 -remis-le-22-04-2026.zip	22/04/2026
Rapport LY 25 16745 G2AVP - Gravières (07).pdf	03/02/2026

5. IDENTIFICATION DES TECHNIQUES NON COURANTES

Dès lors que le savoir-faire de l'évaluateur technique établit un enjeu qui ne peut plus être considéré comme très faible, la mission d'évaluation technique doit être étendue par une **mission spécifique** dédiée à la **technique non courante identifiée**.

La DSTI (Direction des Solutions Technique et de l'Innovation) de SOCOTEC CONSTRUCTION peut vous accompagner dans cette démarche.

Dans le cadre de notre mission, nous avons identifié des techniques non courantes suivantes:

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR TAN Technique non courante	PM	Pour mémoire, mise en oeuvre d'un système d'étanchéité avec protection végétal sur support métallique sous avis technique.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

6.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

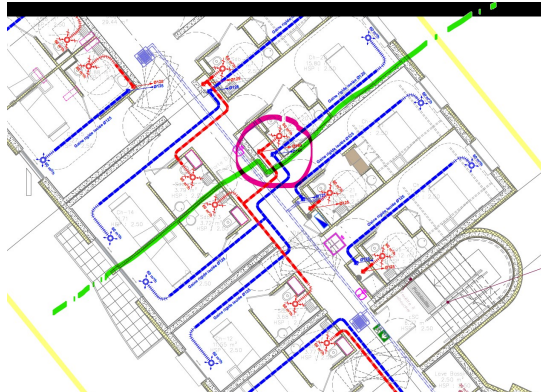
Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE Connaissance du sol <i>Notre étude est basé sur l'étude géotechnique G2 AVP de INFRANEO daté du 28.01.2026.</i> STRUCTURE MÉTALLIQUE Structures photovoltaïques (fermes au sol, ombrières, serres) Manifestation du désordre: Défaut de stabilité, et ses conséquences Coût du réparation moyen: 43997 € Répartition en % du coût de réparation des désordres: 0.9 % STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS Charpente ou ferme traditionnelle en bois conception et justification ELU et ELS des fermes, pannes, chevrons, ...			
	S	L'étude géotechnique G2 PRO sera à nous transmettre.	13
	S	Au vu des éléments transmis, nous ne pouvons émettre d'avis sur la structure posée au sol supportant les panneaux photovoltaïques. Typologie de fondations ? Typologie de structure ?	206
	S	En l'absence de diagnostics de la charpente existante nous ne pourrions émettre d'avis sur les éléments de renforts prévus.	223

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION PARASISMIQUE DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP DU 1ER GROUPE			
CONSTRUCTION - CO1 à CO61			
CONCEPTION - DESSERTE			
Façade(s) et baie(s) accessibles <i>Façade accessible : Façade Nord & Façade Nord-Ouest</i>	S	Localiser l'emplacement des baies accessibles sur les plans de façades. Nota : baie ouvrante 0,90*1,30	26
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			
Conception de la distribution intérieure - Zones	S	Au vu de la conception des ZP et du fait que la notion de capacité équivalente entre ZP est discutable, l'avis de la commission de sécurité est à solliciter. Nota : RDC - ZP 120 7 lits - ZP 110 15 lits R+1 - ZP 210 23 lits - ZP 220 16 lits	234
DESENFUMAGE - DF1 à DF10			
DÉSENFUMAGE DES CIRCULATIONS HORIZONTALES ENCLOISONNÉES ET DES HALLS			
<i>Désenfumage mécanique prévue dans l'ensemble des circulations horizontales. Il est prévu:</i> - des extracteurs de désenfumage en toiture pour colonne VH - amenée d'air par 1 gaine d'amenée d'air spécifique et ouvrant en façade - débit de 1,5 m3/s (débit minimal pour un petit local) soit 5400m3/h -sinon débit calculé pour 0.5 m3/s par UP (débit variant de 1.5 à 3 m3/s)	S	Au vu de l'implantation de la gaine verticale de désenfumage mécanique et de la présence d'un joint de dilatation dans l'emprise de la gaine, nous émettons un avis suspendu sur cette disposition. PV de résistance au feu de la gaine autorisant la présence d'un JD? Impact sur le débit aérolique ?	152
CHAUFFAGE, VENTILATION, RÉFRIGÉRATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFERIE - CH1 À CH58			
EAU CHAUDE SANITAIRE			
Production d'eau chaude sanitaire	S	Nous confirmer la mise en place de groupe de sécurité	92

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Production ECS de type semi-accumulé , assurée par un échangeur à plaques de 30kw associé à deux ballons de 1000l. de stockage(pour les besoins ECS de la phase 1 et de la phase 3) VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE sans objet car VMC permanente Ventilation mécanique contrôlée: principes de sécurité VMC Principes de sécurité VMC DF permanentes Descriptif VMCDF permanents C4 rédigé à partir : - Du CCTP CVC lot 13 du 20/03/2026 - des plans CVC de mars 2026 VMCDF permanentes C4 installées en toiture - Prise d'air et rejet en toiture - Gaine en matériaux M0 et calorifuge M1 - Moteur ECM Ventilation mécanique contrôlée en fonctionnement permanent - Ventilateur à fonctionnement permanent - Ventilateur C400 1/2h raccordé en CR1 	S S	Extraction dans locaux à pollution spécifique --> ok Extraction de moins de 200m3/h et par local --> ok Attention toutes les cheminement horizontaux dans les parties commune entre les gaines verticales et les logements devront être traité avec le même degré CF que les planchers Attention les réseaux ne doivent traversent pas traverser de parois d'isolement entre secteurs , zone de compartimentage et par extension de zone protégées ou de mise à l'abris. (voir capture d'écran de la phase 1 au RdC)	113 117
INSTALLATIONS ELECTRIQUES - EL1 à EL 23 et ECLAIRAGE - EC1 à EC15 ERP de type U de 4ème catégorie. Comptage à puissance surveillée (Tarif C4 ENEDIS) de 250 kVA. Présence d'un Groupe Electrogène de remplacement existant. Effectif total : 153 personnes Effectif public : 92 personnes INSTALLATIONS ELECTRIQUES : GENERALITES Règles générales			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Installations conformes au décret 88-1056 du 14 novembre 1988 093-25.8 DCE ELEC Plan R+1	S	R+1 : local ASH 11.81 m² à équiper d'un BAES de balisage	40
REGLES D'INSTALLATION Locaux de service électrique Isolement suivant la nature des matériels (voir ci après) 093-25.1 DCE ELEC Plan RdJ	S	Le local recevant le TGBT et le TGS devra être CF1h porte 1/2 h. A préciser.	38
GAZ MEDICAUX DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES PARTICULIÈRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U" Magasins et centrales de stockage Généralités	S	La fonction du local oxygène situé au rez-de-jardin est à préciser. Le local doit-il être considéré tel un magasin de stockage des bouteilles non raccordées au sens de l'article U52 ?	36
Réseaux de distribution Traversées <i>Rappel du U57: La traversée d'un local à risques particuliers (article U 13) par une canalisation de gaz médicaux est interdite, quelle que soit la nature du gaz véhiculé. La pénétration est uniquement autorisée pour la desserte du local.</i> <i>Toutefois, la traversée de ce local à risques particuliers peut s'effectuer dans une gaine dont les parois sont réalisées en matériaux M0 ou A2-s1, d0 et présentent un degré coupe-feu égal au degré coupe-feu des parois du local (CO 28). Cette gaine doit être ventilée sur l'extérieur du local.</i> <i>Le cheminement de l'oxygène ne traverse pas le volume d'escaliers</i>	S	Attention au RDC le réseau d'oxygène passe d'un le local atelier qui est un local a risque particulier. --> dans ce local le cheminement devra s'effectuer dans une gaine dont les parois sont réalisées en matériaux M0 ou A2-s1, d0 et présentent un degré coupe-feu égal au degré coupe-feu des parois du local	123
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES			

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

7. ANALYSE DE RISQUE

7.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS Existence de documents définissant les existants	PM	Pour mémoire, en l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, SOCOTEC ne pourra prendre en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants.	
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS <i>Les travaux prévoient la réalisation de renfort au niveau des ouvertures en sous œuvre, des décaissés dans les planchers existants. Renforts par profilé métallique, plats carbone, HEA, etc</i>	F	La justification des renforts sera à transmettre en phase exécution.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PARAMÈTRES CLIMATIQUES			
Vent			
Zone de vent	F		
Zone de vent : 2			
Catégorie de terrain (rugosité)	PM		
- Catégorie de terrain IIIa			
- Catégorie de rugosité du terrain $cr(z) = 1,087$			
Neige			
Zone de neige	F		
Zone de neige : C2			
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE			
Connaissance du sol	S	L'étude géotechnique G2 PRO sera à nous transmettre.	13
Notre étude est basé sur l'étude géotechnique G2 AVP de INFRANEO daté du 28.01.2026.			
Modèle géotechnique retenu	F	Conformément à l'étude de sol les fondations seront assurées par des pieux forés à la tarière creuse ou forés simple. semelles filantes ou isolées ancrées dans l'horizon n°3 formés de substratum rocheux calcaire. (Calcaire +/- altéré marron/beige/ gris)	
		Les niveaux bas des extensions, pourront être traité via une solution de plancher porté par les fondations avec vide de construction.	
FONDACTIONS PROFONDES			
Type ou technique	F		
Pieux forés simple			
Ancrage	PM	Pour mémoire	
- Ancrage des pieux dans les substratum rocheux calcaire (formation n°3)			
- Ancrage d'au-minimum 3 diamètres dans la couche d'assise pour un pieu de moins de 0,50 m de diamètre,			
- Ancrage d'au-moins 1,50 m dans la couche d'assis pour un pieu de plus de 0,50 m de diamètre.			
Essais, contrôle et suivi d'exécution	F		
Une mission géotechnique G3 est prévue à la charge de l'entreprise.			
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT			
Nature ou technique	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<i>Elévations en béton armé et maçonnerie suivant les zones.</i>			
STRUCTURE MÉTALLIQUE Structures photovoltaïques (fermes au sol, ombrières, serres)	S	Au vu des éléments transmis, nous ne pouvons émettre d'avis sur la structure posée au sol supportant les panneaux photovoltaïques. Typologie de fondations ? Typologie de structure ?	206
STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS Charpente ou ferme traditionnelle en bois conception et justification ELU et ELS des fermes, pannes, chevrons, ...	S	En l'absence de diagnostics de la charpente existante nous ne pourrions émettre d'avis sur les éléments de renforts prévus.	223
ÉTANCHÉITÉ PAROIS ENTERRÉES (HORS PRESSION) Principe d'étanchéité <i>Mise en oeuvre d'un complexe d'étanchéité (EIF+Feuilles bitume) avec protection mécanique et drainante.</i>	F	Concerne l'étanchéité des murs enterrés des locaux nobles.	
ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON Nature ou technique <i>Complexe d'étanchéité sur support béton (extension) avec protection par gravillons.</i> Isolation thermique	F		
Evacuation des eaux pluviales EEP Implantation des EEP	PM	Pour mémoire, sur la toiture terrasse existante l'isolant sur le système d'étanchéité est remplacé. L'isolant mis en oeuvre devra être compatible avec la membrane d'étanchéité existante.	
ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR TAN Technique non courante	PM	Pour mémoire, présence d'EP intérieures sur la toiture terrasse existante non accessible au R+2 sur zone de chambres.	
COUVERTURE Nature ou technique <i>Couvertures en tuiles de terre cuite à emboîtement à relief sur la phase 2 (existant contre chateau)</i>	F	Pour mémoire, mise en oeuvre d'un système d'étanchéité avec protection végétal sur support métallique sous avis technique.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
BARDAGES			
Ossature du bardage : nature	PM	En l'absence de précision sur la constitution des ossatures des différents bardages notre avis ne peut être complet.	
Bardage : nature <i>Bardage bois - Extension rééducation</i> <i>Bardage aluminium - Bandeau entrée</i>	F		
MENUISERIES EXTÉRIEURES			
Nature ou technique	PM	Pour mémoire, bien que non cité par le CCTP du lot n°5 le DTU 36.5 sera à respecter.	
<i>Typologie de menuiseries :</i> <i>Menuiserie aluminium</i> <i>Option PSE 2 menuiserie PVC sous avis technique</i>	F		
Classement par rapport aux exigences du site <i>Critères minimum devront être respectés :</i> <i>- perméabilité à l'air : classe A*2</i> <i>- étanchéité à l'eau : classe E*4</i> <i>- déformation sous les charges reproduisant les effets du vent : classe V*A2</i>	F		
Fixations des menuiseries	PM	Pour mémoire, ensemble des menuiseries (extension et existant) mise en oeuvre avec une pose en neuf au sens du DTU 36.5.	
REVÊTEMENTS DE SOLS DURS COLLÉS			
Nature ou technique <i>Mise en oeuvre de carrelages en grès-cérame en pose collée sur chape ou ragréage.</i> <i>Dimensions des carreaux variables, tout en étant inférieures à 3600 cm².</i>	F		
Adéquation aux locaux - UPEC <i>Carreaux 20*20 - Classement U4P4S : cuisine, chambre froide, vestiaires</i> <i>Carreaux 22*90 - Classement U3P3E2C2 - locaux communs</i> <i>Carreaux 30*60 - Classement U4P3E2C2 - Locaux en RDJ</i>	F		
Joints <i>Joints epoxy dans les locaux : cuisine, chambre froids, vestiaires, linge propre et sale</i>	PM	Pour mémoire, lors de la mise en oeuvre de joint epoxy il est important de respecter les recommandations de mise en oeuvre et de nettoyage du fabricant. Nota : humidité du support, température de pose, adhérence, etc	
REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES COLLÉS			
Conformité des matériaux	PM	Pour mémoire, le cahier n°3781 du CSTB vise la mise en oeuvre de revêtement de sol et mur de douche à base de PVC. Qui plus est, nous rappelons que le	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Adéquation aux locaux - UPEC <i>Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2 => SDB des chambres</i> <i>Classement U4 P3 E2 C2 => Chambres et circulation</i> ÉTANCHÉITÉ DES PLANCHERS INTERMÉDIAIRES Nature et technique <i>Mise en oeuvre d'un système d'étanchéité liquide sous carrelage</i> <i>(S.E.L.) sous avis technique dans la cuisine.</i> GARDE-CORPS - SERRURERIE	PM F F PM	procédée Tardaouche de Gerflor est sous avis-technique. Pour mémoire, les siphons de sols mis en oeuvre dans les salles de bain comprenant des revêtements de sols souples devront être visés par l'avis technique du revêtement. Pour mémoire, les rampes d'escalier constituées de tôle d'aluminium devront justifier de leur résistance au choc conformément à la NF P 01-013.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8. EVALUATION DE CONFORMITE

8.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS <i>La conception parasismique de l'extension est réalisée conformément aux prescriptions de l'Eurocode 8.</i>	PM	Pour mémoire	
DONNÉES DE BASE Zone <i>La commune de Gravières se situe en zone sismique 2.</i>	PM	Pour mémoire.	
Catégorie d'importance <i>Établissement de 4^e catégorie de type U, bâtiment de catégorie d'importance III.</i>	PM	Pour mémoire.	
Classe de sol <i>Selon étude géotechnique G2 AVP, classe de sol A.</i>	PM	Pour mémoire	
JOINTS DE DILATATION <i>Présence d'un joint de dilatation entre bâti existant et extension principale.</i> <i>Présence d'un joint de dilatation entre bâti existant et extension secondaire</i>	F	Largeur des joints de dilatation : 4cm	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8.2. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP DU 1ER GROUPE			
DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15			
CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS Classement et assujettissement selon le(s) type(s) d'exploitation(s) ou d'activité(s)	PM	Pour mémoire, suivant PV n°344-CAL avis sur PC du 10/03/2026, l'établissement est un ERP de type U de 4 ^e catégorie avec un effectif de 113 personnes.	
ADAPTATION DES RÈGLES ET CAS PARTICULIERS Adaptation des règles de sécurité - Dispositions exceptionnelles approuvées par l'autorité compétente	F	Rappel de l'observation précédente : L'arrêté du permis de construire ainsi que l'avis de la commission d'accessibilité seront à nous transmettre.	
Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant	PM	L'avis 98 est levé, documents reçus. Pour mémoire, il n'est pas fait de demande de dérogation.	
	PM	Il faudra veiller à la mise en conformité phase par phase.	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			
Établissements assujettis <i>Etablissement de santé comprenant plus de 20 lits.</i>	F		
Détermination de l'effectif <i>L'établissement comprend 61 lits.</i> <i>A raison de :</i> <i>- 1p/lits = 61 personnes</i> <i>- 1p/3lits au titre du personnel = 21 personnels</i> <i>- 1 p/2lits au titre des visiteurs = 31 personnes</i> <i>=> Effectif total de 113 personnes</i>	F		
DISPOSITIONS GÉNÉRALES - GE1 à GE10			
PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES À L'ÉTABLISSEMENT	PM	Pour mémoire	
CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS	PM	Pour mémoire	
VÉRIFICATIONS TECHNIQUES			
Généralités	PM	Pour mémoire	
Vérifications techniques assurées par des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Conditions d'application <i>Arrêté n°2026-053</i> <i>PC 007 100 26 D0001</i>	F		
Type de vérifications	PM	Pour mémoire	
Rapports de vérifications	PM	Pour mémoire	
Vérification technique par technicien compétent	PM	Pour mémoire	
CONSTRUCTION - CO1 à CO61			
CONCEPTION - DESSERTE			
Façade(s) et baie(s) accessibles <i>Façade accessible : Façade Nord & Façade Nord-Ouest</i>	S	Localiser l'emplacement des baies accessibles sur les plans de façades. Nota : baie ouvrante 0,90*1,30	26
RESISTANCE MECANIQUE ET AU FEU DES STRUCTURES			
Résistance au feu (dispositions générales) - <i>Charpente extension kiné prévu R60.</i> - <i>Il est prévu des coffres CF 1h en placoplâtre pour les renforts métallique, plat carbone</i>	PM	Nous rappelons que conformément à l'article U9, la stabilité générale de l'établissement doit être R60 pour les élévations et REI 60 pour les planchers. (CCTP lot n°3 §2.5)	
COUVERTURES			
Généralités	PM	Pour mémoire	
Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur <i>Plus de 12 mètres entre établissement et bâtiment voisin ou la limite de propriété.</i>	F		
Caractéristiques d'éléments de couverture particuliers <i>Lanterneaux de désenfumage en matériaux M3</i> <i>Localisation : cage d'escalier principale</i>	F		
FACADES			
Généralités	PM	Pour mémoire	
Revêtements de façade <i>ITE par mise en place d'un polystyrène (ep 140 mm) avec bandes de recoupement en laine de roche entre niveaux.</i>	F	Pour mémoire, conformément au guide ETICS une bande de recoupement doit également être implanté en déstac de l'ETICS à distance maximale de 600 mm du profilé de départ.	
DISTRIBUTION INTERIEURE			
Cloisonnement traditionnel <i>Recoupement des circulations par des portes coupe-feu 1/2 h sur DAS.</i>	F		
Recoupement des vides <i>Recoupement des combles inaccessible tous les 300 m² par plaque de plâtre CF 1/2h.</i>	F		
LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS ET LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC			
Liste des locaux à risques moyens	PM		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Caractéristiques des locaux à risques particuliers <i>Plafond coupe-feu 1h</i> <i>Cloisons coupe-feu 1h</i> <i>Porte coupe-feu 1/2h avec ferme-porte</i> CONDUITS ET GAINES Conduits ou gaines venant, traversant ou aboutissant dans un local à risques courants ou moyens ou importants (sauf conduits de Dn>125mm traversant un local à risques importants sans le desservir) <i>Prévisions de soffites en plaque de plâtre coupe-feu 1h.</i> DEGAGEMENTS (SORTIES) Manoeuvre des portes <i>Ensemble des portes des issues de secours s'ouvrant vers l'extérieur.</i> DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U" Principes fondamentaux de sécurité Conception de la distribution intérieure - Zones	F F F PM S PM	Pour mémoire suivant notice de sécurité les locaux à risques moyens sont : Au niveau RDJ : local serveur, archives, réserve centrale, atelier/maintenance, locaux linge propre et linge sale, locaux déchets et DASRI, local oxygène, sous-station, local vélos, locaux de stockage divers. Au niveau RDC : cuisine , locaux de décontamination et de lavage, lave-bassin, zones sales et propres, local O², réserve, chambre froide, local DASRI, SSI, etc. Au niveau R+1 : local pharmacie/stockage, locaux linge (propre, sale, entretien), local O², local de décontamination, lave-bassin, local d'archives ou de stockage complémentaire, etc Au vu de la conception des ZP et du fait que la notion de capacité équivalente entre ZP est discutable, l'avis de la commission de sécurité est à solliciter. Nota : RDC - ZP 120 7 lits - ZP 110 15 lits R+1 - ZP 210 23 lits - ZP 220 16 lits	234

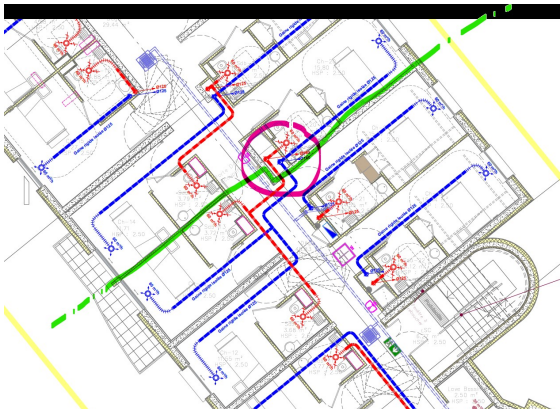
Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Locaux à risques intégrés dans le bâtiment recevant du public		Pour mémoire, suivant notice sécurité incendie les locaux à risques sont : Au niveau RDJ : TGBT, local serveur, archives, réserve centrale, atelier/ maintenance, locaux linge propre et linge sale, locaux déchets et DASRI, local oxygène, sous-station, local vélos, locaux de stockage divers. Au niveau RDC : cuisine , locaux de décontamination et de lavage, lave-bassin, zones sales et propres, local O ² , réserve, chambre froide, local DASRI, SSI, etc. Au niveau R+1 : local pharmacie/stockage, locaux linge (propre, sale, entretien), local O ² , local de décontamination, lave-bassin, local d'archives ou de stockage complémentaire, etc	
Dégagements Circulations horizontales <i>Largeur des circulations : supérieur à 140 cm (166 cm, 180 cm)</i> <i>Portes des chambres créées : 110 cm</i>	F		
AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER - AM1 à AM20			
PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS Réaction au feu des plafonds des dégagements non protégés et des locaux - <i>Faux plafond de réaction au feu A2-s1-d0.</i> - <i>Ilots acoustiques colorés A2-s1-d0</i>	F		
GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, PLANCHERS LEGERS SURELEVES Réaction au feu	PM	Pour mémoire, le gros mobilier, l'agencement principal, situés dans les locaux et les dégagements, devront être en matériaux de catégorie M3.	
DESENFUMAGE - DF1 à DF10			
GÉNÉRALITÉS Principes de désenfumage Désenfumage naturel ou mécanique <i>Désenfumage mécanique</i> Désenfumage avant extinction automatique à eau si SSI A <i>pas de sprinklage</i>	F SO		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Alimentation électrique de sécurité du désenfumage <i>AES alimentés par dérivation en amont TGBT (VOIR EL 13 et 14)</i>	PM	Pour mémoire	
Ventilation mécanique interrompue si désenfumage <i>CMSI commande l'arrêt des centrales de traitements d'air et des VMC à fonctionnement non permanent</i>	F		
Application <i>ERP 4eme typr U et J catégorie désenfumé selon notice de sécurité et conformément à l'IT 246</i>	F		
DÉSENFUMAGE DES ESCALIERS <i>Création d'un exutoire de désenfumage dans la cage d'escalier principale (surface utile 1.28m²).</i>	F		
DÉSENFUMAGE DES CIRCULATIONS HORIZONTALES ENCLOISONNÉES ET DES HALLS <i>Désenfumage mécanique prévue dans l'ensemble des circulations horizontales. Il est prévu:</i> - des extracteurs de désenfumage en toiture pour colonne VH - amenée d'air par 1 gaine d'amenée d'air spécifique et ouvrant en façade - débit de 1,5 m3/s (débit minimal pour un petit local) soit 5400m3/h -sinon débit calculé pour 0.5 m3/s par UP (débit variant de 1.5 à 3 m3/s)	F	Hall désenfumé comme un local car désenfumage des circulations exigé (voir DF7)	
	S	Au vu de l'implantation de la gaine verticale de desenfumage mécanique et de la présence d'un joint de dilatation dans l'emprise de la gaine, nous émettons un avis suspendu sur cette disposition. PV de résistance au feu de la gaine autorisant la présence d'un JD? Impact sur le débit aérolrique ?	152
DÉSENFUMAGE DES LOCAUX - Hall de 80 m² désenfumé avec un débit de 12 volumes / heure - tout point distant de moins de 4 x hauteur sous plafond d'une bouche d'extraction	F		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U" - Circulations désenfumées - Hall désenfumés	F		

30 / 44

31 / 44

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Ventilation de confort - Centrale de traitement d'air <i>CTAs en panneaux acier galvanisé et isolant MO dans locaux techniques</i>	F		
Ventilation de confort - Batteries de résistances électriques <i>pas de batteries</i>	SO		
Ventilation de confort - Filtres	F		
Ventilation de confort - Entretien des filtres <i>A la charge de l'exploitant</i>	PM	Pour mémoire	
Unités de toiture monoblocs (ROOF-TOP)Ventilation de confort	SO		
Ventilation des locaux A.I.A	F		
VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE <i>sans objet car VMC permanente</i>	SO		
Ventilation mécanique contrôlée: principes de sécurité VMC Principes de sécurité VMC DF permanentes <i>Descriptif VMCDF permanents C4 rédigé à partir :</i> - Du CCTP CVC lot 13 du 20/03/2026 - des plans CVC de mars 2026	S	Extraction dans locaux à pollution spécifique --> ok Extraction de moins de 200m3/h et par local --> ok	113
<i>VMCDF permanentes C4 installées en toiture</i> - Prise d'air et rejet en toiture - Gaine en matériaux M0 et calorifuge M1 - Moteur ECM		Attention toutes les cheminements horizontaux dans les parties communes entre les gaines verticales et les logements devront être traités avec le même degré CF que les planchers	
Ventilation mécanique contrôlée avec dispositifs d'obturation - Les réseaux ne traversent pas de parois d'isolation entre compartiment ou zone de compartimentage - Ventilateur à fonctionnement permanent - Ventilateur C400 1/2h raccordé en CR1	F		
Ventilation mécanique contrôlée en fonctionnement permanent	S	Attention les réseaux ne doivent pas traverser de parois d'isolation entre secteurs, zone de compartimentage et par extension de zone protégées ou de mise à l'abri. (voir capture d'écran de la phase 1 au RdC)	117

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
- Ventilateur à fonctionnement permanent - Ventilateur C400 1/2h raccordé en CR1  DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U" Domaine d'application INSTALLATIONS ELECTRIQUES - EL1 à EL 23 et ECLAIRAGE - EC1 à EC15 ERP de type U de 4ème catégorie. Comptage à puissance surveillée (Tarif C4 ENEDIS) de 250 kVA. Présence d'un Groupe Electrogène de remplacement existant. Effectif total : 153 personnes Effectif public : 92 personnes INSTALLATIONS ELECTRIQUES : GENERALITES Documents à fournir			
	F	Pas de réseaux de ventilation de confort traversant des parois délimitant les zones protégées ou de mise à l'bris.	
	PM	Pour mémoire	
	F	Après examen des pièces transmises, nous émettons un avis Favorable de principe à la conception. Notre avis définitif sera émis soit : > A réception du dossier technique tel que défini dans l'article EL 2 précisant la mise en œuvre des articles EL/EC et comprenant notamment : - un synoptique général de la distribution électrique, - les différentes sources d'énergie qui seront employées avec mention de leur tension nominale et de leur puissance disponible, - un plan détaillé des bâtiments précisant l'emplacement des locaux de service électrique, des principaux tableaux électriques et le cheminement des canalisations,	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Règles générales Installations conformes au décret 88-1056 du 14 novembre 1988 093-25.8 DCE ELEC Plan R+1		- les plans d'implantation des matériels (y compris l'éclairage de sécurité), > En phase Exécution à la fourniture des documents suivants : - les plans d'implantation du matériel comprenant l'éclairage de sécurité, - les schémas unifilaires, - la note de calculs de l'installation, - les fiches techniques du matériel BT ayant une fonction de sécurité. - la déclaration de Performances des câbles ou conducteurs utilisés, - les PV des luminaires faisant référence à la NF EN 60598.	
	S	R+1 : local ASH 11.81 m² à équiper d'un BAES de balisage	40
	PM	La nouvelle NF C 15-100 (08/2024) est d'application obligatoire depuis le 1er Septembre 2025 (PC ou AT déposé à partir du 01/09/2025). A prendre en compte.	
	PM	SOCOTEC, organisme accrédité, se tient à disposition des différents acteurs: - pour la délivrance des imprimés DRE destinés au CONSUEL et permettant l'alimentation du nouveau comptage par le distributeur d'électricité, - afin de réaliser la Vérification Initiale réglementaire conformément à l'article R. 4226-14 du décret n°2010-1016 du 30 août 2010.	
Installations desservant les locaux et dégagements non accessibles au public <i>Les circuits des locaux recevant du public devront être protégés par des protections différentielles différentes des locaux ne recevant pas de public.</i>	F		
Installations électriques des locaux à risques particuliers établies dans les conditions requises par la norme NF C 15-100 pour les locaux présentant des risques d'incendie (condition d'influence externe BE 2) <i>Sont considérés à risque d'incendie d'après la Notice de sécurité :</i> <i>Au niveau RDJ : chaufferie granulés, silo à bois, TGBT, local serveur, archives, réserve centrale, atelier/maintenance, locaux linge</i>	PM	Pour mémoire, les luminaires doit posséder un IP4X minimum dans les locaux à risque d'incendie	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<i>propre et linge sale, locaux déchets et DASRI, local oxygène, sous-station, local vélos, locaux de stockage divers.</i> <i>Au niveau RDC : cuisine , locaux de décontamination et de lavage, lave-bassin, zones sales et propres, local O², réserve, chambre froide, local DASRI, SSI, etc.</i> <i>Au niveau R+1 : local pharmacie/stockage, locaux linge (propre, sale, entretien), local O², local de décontamination, lave-bassin, local d'archives ou de stockage complémentaire, etc</i> REGLES D'INSTALLATION Locaux de service électrique Isolement suivant la nature des matériels (voir ci après) 093-25.1 DCE ELEC Plan RdJ Eclairage de sécurité Blocs autonomes portables d'intervention <i>Bloc Autonome Portatif d'Intervention prévu</i> Canalisations des installations normal-remplacement Câbles ou conducteurs de catégorie Cca-s2, d2, a2 <i>L'alimentation du nouveau TGBT créé dans le bâtiment faisant objet des travaux en câble EUROCLASSE FR-N1 X6G3-U CCA-S2,D2,A2 sous fourreaux.</i> <i>Alimentation des TD depuis le TGBT par câble FR-N1 X6G3-U CCA-S2,D2,A2.</i> <i>Depuis les armoires de protections, la distribution vers les différents appareils d'éclairage, prises de courant, armoires ou équipements se fera en câble EUROCLASSE FR-N1 X6G3-U CCAS2, D2,A2, prévue raccordée sur l'équipement à alimenter.</i> Appareillages et appareils d'utilisation Mise hors tension générale Coupure d'urgence générale de l'établissement prévu à l'accueil Dispositifs inaccessibles au public Posé à l'accueil. Accessibles services de secours Boitier inaccessible au public et facile d'atteindre pour le personnel. Positionné à l'accueil, il est facilement accessible des services de secours.	S F F PM F F	Le local recevant le TGBT et le TGS devra être CF1h porte 1/2 h. A préciser. Pour mémoire	38

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Maintien de l'alimentation des installations de sécurité <i>Il ne coupe pas l'alimentation des installations de sécurité.</i>	F		
Dispositifs de coupure d'urgence <i>Production Photovoltaïque</i> <i>Une coupure générale d'urgence en DC et une coupure d'urgence en AC seront mises en œuvre. Elles seront implantées à proximité de la coupure générale du bâtiment et correctement repérées.</i>	F		
Enseignes et tubes lumineux à décharge à haute ou basse tension <i>Coffret coupure pour enseigne lumineuse "inter pompier" bipolaire</i>	F		
INSTALLATIONS DE SECURITE			
Alimentation électrique des installations de sécurité à partir d'une dérivation issue du tableau principal <i>Alarme incendie</i> <i>Alimentation en câble CR1 3G2,5mm², depuis le TGS</i> <i>Tourelles et groupes de désenfumage</i> <i>Pour chacun, alimentation en câble CR1 5G6 mm², depuis le TGS</i>	F		
ECLAIRAGE - GENERALITES			
Appareils d'éclairage			
Conformité des luminaires aux normes de la série NF EN 60 598 (NF C 71-000) <i>Les appareils d'éclairage seront conformes à la NF EN 60-598.</i>	F	Les PV correspondants devront nous être impérativement remis.	
Mise en oeuvre des luminaires <i>Les appareils d'éclairage, qu'ils soient installés en saillie ou encastrés en faux plafond, sont directement fixés à la structure du bâtiment ou aux chemins de câbles.</i>	F		
ECLAIRAGE NORMAL			
Règles de conception et d'installation			
Dispositions vis à vis de l'obligation pour les dégagements, de ne pas pouvoir être plongés dans l'obscurité totale à partir des dispositifs de commande accessibles au public ou aux personnes non autorisées <i>La commande d'éclairage des sanitaires, dégagements du RdJ, rangements et locaux ménage sera assurée par des détecteurs.</i> <i>Dans les dégagements du RdC et de l'étage, la gestion des éclairages sera</i>	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<i>réalisée par des détecteurs de présence et de luminosité</i>			
Locaux de plus de 50 personnes			
Conception par deux circuits distincts	F		
<i>Dans chaque local recevant plus de 50 personnes, les circuits d'éclairage devront être répartis sur au moins deux protections différentielles différentes.</i>			
Protection contre les contacts indirects assurée par deux dispositifs de protection à courant différentiel résiduel	F		
<i>Dans chaque local recevant plus de 50 personnes, les circuits d'éclairage devront être répartis sur au moins deux protections différentielles différentes.</i>			
ECLAIRAGE DE SECURITE			
Conception générale	F		
BAES de balisage et d'ambiance			
Fonctions de l'éclairage de sécurité			
Eclairage d'évacuation	F		
<i>blocs autonomes de 45 lumens pendant 1 heure</i>			
Cheminements	F	Rappel de l'observation précédente : Plan Rdj Ajouter un BAES de balisage dans la circulation de la salle ETP, au-dessus de la porte donnant sur la salle de rééducation par exemple.	
		L'avis 96 est levé : 2 BAES rajoutés sur le plan	
Eclairage d'ambiance ou d'anti-panique	F		
<i>Réalisé par blocs autonomes tout LED 400 lm</i>			
Eclairage d'évacuation			
Eclairage des indications de balisage	F		
Espacement des foyers lumineux dans les couloirs ou dégagements	F		
Flux lumineux d'au moins 45 lumens	F		
Eclairage d'ambiance ou d'anti-panique			
Allumage sur disparition de l'éclairage normal-remplacement	F		
Flux lumineux	F		
Rapport entre la distance séparant deux foyers lumineux et la hauteur du	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
local			
Conception de l'éclairage de sécurité à source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs	SO		
Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes			
Conformité aux normes	F		
Canalisations d'alimentation en catégorie C2	F		
<i>l'éclairage de sécurité est subdivisée en plusieurs circuits réalisés en câble EUROCLASSE FR-N1 X6G3-U CCA-S2,D2,A2</i>			
Alimentation des blocs	F		
Types de bloc pour l'éclairage d'évacuation	F		
Types de bloc pour l'éclairage d'ambiance	F		
Mise à l'état de repos par un ou plusieurs dispositifs	F		
Nombre de blocs d'évacuation dans les dégagements supérieurs à 15m	F		
Nombre de blocs d'ambiance ou d'anti-panique par local ou hall	F		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			
Généralités	F		
<i>Les installations électriques des différentes zones protégées seront dissociées.</i>			
Eclairage de sécurité			
Eclairage de sécurité complété par un éclairage réalisé par des blocs autonomes pour habitation (conformes à la NF C 71-805 de décembre 2000), en l'absence d'une source de remplacement	SO		
<i>Le site est équipé d'un groupe électrogène 150 kVA qui sera conservé.</i>			
Autonomie de six heures au moins de la source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs, en l'absence d'une source de remplacement	SO		
Canalisations des blocs opératoires	SO		
AUTRES DISPOSITIONS "ELECTRIQUES"			
Dispositions vis-à-vis des prescriptions d'électricité figurant dans les articles "CH"			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Dispositifs de coupure d'urgence à l'extérieur de la chaufferie <i>Sous-station : coffret de coupure Ecl/FM prévu</i>	F		
Conditions d'alimentation des ventilateurs fonctionnant en permanence pour assurer la non propagation du feu et des fumées VMC <i>Pour chacune, alimentation en câble CR1 3G2,5mm², en attente depuis TGS</i>	F	L'avis 58 est levé.	
Dispositions vis-à-vis des prescriptions d'électricité figurant dans les articles "GC" Circuits alimentant les extracteurs de cuisine ouverte <i>Hotte plonge</i> <i>Alimentation en câble CR1 5G2,5mm², en attente depuis TGS</i>	PM	Pour mémoire	
INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS À LA RESTAURATION - GC1 À GC22 INSTALLATIONS CONCERNEES	PM	Notre étude est basée sur une cuisine dont la puissance de cuisson est inférieure à 20 kW.	
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - MS1 À MS75 SYSTEME DE SECURITE D'INCENDIE (S.S.I.) Dispositions générales <i>SSI A</i> <i>Alarme de type 1</i> <i>SDI + SMSI</i>	F		
SYSTEME D'ALARME Dispositions vis-à-vis des conditions générales d'installation de l'alarme Implantation des déclencheurs manuels Proximité des escaliers Proximité des sorties au RdC Hauteur des déclencheurs manuels	F F F		
Dispositions vis-à-vis des règles spécifiques à l'équipement d'alarme de type 1 Implantation du tableau de signalisation <i>093-25.4 DCE ELEC Plan RdC</i> <i>Un nouveau local SSI est créé.</i>	F	La baie du SSI est positionnée dans un placard. Les tableaux répéteurs d'exploitation seront conformes aux dispositions de la	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<i>Le matériel central sera hors de portée du public, installé dans un local surveillé facilement accessible par les services de sécurité, à proximité de l'accès principal.</i> DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U" Organisation de la sécurité en cas d'incendie Moyens d'extinction <i>Moyens d'extinction : Extincteurs</i> Service de sécurité incendie Système de sécurité incendie <i>SSI A avec détection incendie généralisé.</i> <i>ZA : Ensemble de l'établissement</i> <i>ZC = ZP</i> <i>ZF = ZMA ou ZP</i> Équipement d'alarme <i>Alarme de type 1 avec alarme générale sélective.</i> <i>Quatre TRE implanté de la manière suivante :</i> - <i>La circulation des vestiaires en rez-de-jardin ;</i> - <i>L'infirmierie en rez-de-chaussée ;</i> - <i>Le bureau d'accueil en rez-de-chaussée ;</i> - <i>L'infirmierie à l'étage 1.</i> Système d'alerte Formation GAZ MEDICAUX DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES PARTICULIÈRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U" Magasins et centrales de stockage Généralités Local de stockage	PM F PM F F PM PM SO S PM	règle APSAD R7 relatives aux tableaux répéteurs d'exploitation. Ils seront installés, à chaque niveau dans le local infirmerie, à l'accueil et au RdJ. Pour mémoire Pour mémoire Pour mémoire, disposition existante inchangé dans le cadre des travaux. => Téléphone urbain secourue. Pour mémoire La fonction du local oxygène situé au rez-de-jardin est à préciser. Le local doit-il être considéré tel un magasin de stockage des bouteilles non raccordées au sens de l'article U52 ? Dans le cas où le local oxygéné situé au rez-de-jardin est à considérer tel un magasin de stockage de bouteilles non raccordées au sens de l'article U52, en l'état, le local ne répond pas aux dispositions des articles U52/U53. Le local ouvre sur une circulation, les parois	36

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Réseaux de distribution Cheminement des canalisations <i>Des mesures doivent être prise pour éviter qu'un incendie survenant dans une zone protégée définie par l'article U 10 n'interrompe la desserte en gaz médicaux des autres zones protégées non concernées par l'incendie.</i> Références: 093-C-25-OXY - Plans Oxygène.pdf Traversées <i>Rappel du U57: La traversée d'un local à risques particuliers (article U 13) par une canalisation de gaz médicaux est interdite, quelle que soit la nature du gaz véhiculé. La pénétration est uniquement autorisée pour la desserte du local.</i> <i>Toutefois, la traversée de ce local à risques particuliers peut s'effectuer dans une gaine dont les parois sont réalisées en matériaux M0 ou A2-s1, d0 et présentent un degré coupe-feu égal au degré coupe-feu des parois du local (CO 28). Cette gaine doit être ventilée sur l'extérieur du local.</i> <i>Le cheminement de l'oxygène ne traverse pas le volume d'escaliers</i> Parcours extérieurs aux bâtiments Vannes de sectionnement <i>Chaque zone protégée dispose de sa vanne de sectionnement</i> Distribribution par récipients mobiles Gaz spéciaux GARDE-CORPS - PAROIS VITRÉES Garde-Corps & Eléments de protection Garde-Corps Hauteur de protection Hauteur 1m <i>Hauteur de protection des garde-corps extérieur : 1 m</i> <i>Espacement entre barreaudage verticale : 0,10 m</i>	F S SO F SO SO PM F	ne semblent pas être des parois pleines, absence de ventilation indépendante. Le seul réseau concerné (R+1 phase 3) dispose d'un caisson CF entre la gaine verticale et la ZP 220 Attention au RDC le réseau d'oxygène passe d'un le local atelier qui est un local a risque particulier. --> dans ce local le cheminement devra s'effectuer dans une gaine dont les parois sont réalisées en matériaux M0 ou A2-s1, d0 et présentent un degré coupe-feu égal au degré coupe-feu des parois du local Pour mémoire, la version de la NF P 01-012 de 2024 est applicable au projet. (PC déposé après le 01/06/2025)	123

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8.3. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS	PM	L'arrêté du 20 avril 2017 est applicable aux extensions. Pour mémoire, l'arrêté du 1er août 2006 est abrogé. (CCTP lot n°5 §5.2.4)	
ERP Existant			
Article 16. Etablissements comportant des locaux d'hébergement			
Nombre minimal de chambres adaptées 2 + 1 supplémentaire par tranche ou fraction de 50 chambres en sus au-delà de 50 chambres	F	Dans le cadre du projet, il est prévu 58 chambres dont 35 PMR répartis sur les deux niveaux comprenant des chambres.	
Cabinet de toilette intégré à la chambre ou au moins une salle d'eau à usage collectif située à l'étage comporte			
Une douche adaptée			
Sans ressaut de plus de 2 cm (ou ressaut ≤ 2 cm)	F	Les chambres adaptées comportent des cabinets de toilette intégrés accessibles.	
Chambre adaptée avec cabinet de toilette intégré			
ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (PC > 01/07/2017)			
Article 2. Cheminements extérieurs			
Repérage et guidage			
Guidage continu et contrasté sur le cheminement	F		
Réalisation d'une bande de marquage podotactile pour contraste visuel et tactile entre places PMR et entrée au RDC.			
Repérage des parois vitrées visibles de part et d'autre de la paroi	F		
Bandes de marquage visuelles pour conformité PMR prévu au niveau du SAS d'entrée.			
Volée d'escalier de 3 marches ou plus			
Mains courantes			
Dépassant les premières et dernières marches			
Horizontalement de la longueur du giron sans créer d'obstacle	F		
Dépassement des mains courantes.			
Article 3. Stationnement automobile			
Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment ou 2 niveaux plus proche surface	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<i>Création de deux places de stationnement PMR à proximité immédiate de l'entrée.</i> <i>Signalétique verticale et horizontale prévu au lot VRD.</i> Article 6. Circulations intérieures horizontales Largeur de circulation Largeur ≥ 1,40 m Article 8. Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques Article 16. Établissements recevant du public assis Article 17. Établissements comportant des locaux d'hébergement Nombre de chambres adaptées 1 + 1 par tr. de 50 Caractéristiques des chambres adaptées Espace de rotation Diamètre 1,50 m 0,90 m sur les 2 grands côtés du lit et 1,20m au pied du lit ou 1,20m sur les 2 grands côtés du lit et 0,90m au pied du lit Cabinet de toilette Caractéristiques Receveur de douche avec ressaut de 2 cm maximum <i>Douche à l'italienne avec sol PVC.</i> Équipement permettant de s'asseoir et appui position debout <i>Siège escamotable douche PMR</i> <i>Barre de douche d'angle 2 murs avec barre verticale</i> Cabinet d'aisance accessible Caractéristiques Barre d'appui Permettant le transfert d'une personne en fauteuil roulant et apportant une aide au relevage <i>Barre de relèvement coudée prévu dans les WC</i>	F SO SO PM F F F F F F	L'établissement ne comprend pas de tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques. L'établissement ne reçoit pas de public assis. Pour mémoire, l'ensemble des chambres créées dans le cadre du projet sont accessibles.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

9. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HANDCO - Attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés